



Commission sur
l'éducation postsecondaire
au Nouveau-Brunswick

Document de réflexion
Mars 2007





Commission sur
l'éducation postsecondaire
au Nouveau-Brunswick

Document de réflexion

Mars 2007

Table des matières

Invitation de la commission	1
------------------------------------	----------

Enjeux et questions

Introduction : Un fier héritage et un avenir incertain	3
Accessibilité	5
Pertinence et réponse	6
Qualité et responsabilité	7
Efficacité	8
Collaboration et différenciation	9
Finances	10

Liste d'enjeux et de questions	12
---------------------------------------	-----------

Comment répondre	15
-------------------------	-----------

Invitation de la commission

La présente Commission sur l'éducation postsecondaire a été créée par le premier ministre et le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Selon notre cadre de référence, nous devons nous concentrer sur les étudiants ainsi que sur leurs études postsecondaires et leur succès dans leur carrière. Nous devons en même temps tenir compte des besoins des Néo-Brunswickois, quel que soit leur âge et où qu'ils habitent. Nous devons examiner les incidences de l'accroissement de la part des coûts de l'éducation postsecondaire assumée par les étudiants et leurs parents, au même moment où notre économie exige une éducation et une formation accrues. Enfin, nous devons examiner la structure de notre système d'éducation postsecondaire, tout en reconnaissant que les groupements de choix traditionnels pour les étudiants entre l'éducation, la formation et l'apprentissage ne sont peut-être plus appropriés. Le texte intégral de notre cadre de référence se trouve à www.gnb.ca/cpsc-ceps. La commission présentera son rapport à l'été, à temps pour que le gouvernement puisse prendre des mesures pendant l'exercice financier 2007-2008.

Les deux commissaires sont secondés par un petit comité consultatif représentant un vaste échantillonnage de Néo-Brunswickois intéressés et informés. Ce comité donnera des conseils sur le travail de la commission au fur et à mesure de l'élaboration du rapport final et des recommandations.

Nous entendons utiliser l'analyse et les recommandations du Groupe de travail sur l'auto-suffisance dont les travaux sont un important complément aux nôtres. Le mandat de ce groupe est d'évaluer les défis économiques et financiers auxquels le Nouveau-Brunswick fait face et de recommander les étapes que la province doit suivre pour atteindre l'auto-suffisance d'ici 2026. Ce groupe de travail présentera son rapport à la mi-avril 2007.

Nous avons réparti notre travail en deux grandes composantes. La première est la collecte d'information et la recherche sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Lorsque nous serons raisonnablement sûrs qu'elle est exacte, l'information sera affichée sur notre site Web. Elle sera donc mise à la disposition de tous les intéressés. Ces données seront mises à jour au fur et à mesure que l'information deviendra disponible.

Nous espérons que l'information qui sera disponible contribuera au deuxième volet de notre travail, qui est de consulter le plus grand nombre de Néo-Brunswickois possible au sujet de leur expérience, de leurs projets, de leurs aspirations, et des améliorations qu'ils proposent à l'éducation postsecondaire dans la province.

Nous croyons fermement que l'éducation postsecondaire sous toutes ses formes est essentiel à la santé et à la prospérité futures du Nouveau-Brunswick. L'économie ou la société du savoir est un sujet qui est souvent abordé de nos jours. Il est facile de ne pas vraiment se préoccuper de ces revendications en disant tout simplement que c'est beaucoup de rhétorique. Mais la dure réalité ne peut pas être facilement ignorée. La réalité c'est que l'emploi, la sécurité d'emploi et le revenu augmentent tous au fur et à mesure que le niveau de scolarité et de formation augmente. C'est l'avenir du Nouveau-Brunswick et de ses citoyens qui est en jeu et nous sommes persuadés que personne ne prendra cette réalité à la légère.

Nous savons également que le Nouveau-Brunswick est confronté à d'énormes défis à cet égard. Notre population vieillit et, étant donné l'état actuel des choses, les inscriptions dans les collèges et les universités diminueront sûrement au cours des prochaines années. Nous avons une tradition d'exode, car bon nombre de nos diplômés quittent la province pour

des « pâturages plus verdoyants ». Cet exode a des conséquences : en même temps que le besoin d'une main-d'œuvre qualifiée et très scolarisée augmente, notre capacité de répondre à ce besoin diminue. Il y a une seule façon de s'attaquer à ce problème. Nous devons être plus intelligents que nos concurrents. C'est-à-dire que nous devons nous assurer que nos jeunes sont plus qualifiés et plus scolarisés que par le passé. Nous devons donc apprendre à en retenir un plus grand nombre ici et au travail. Nous devons donc mieux réussir à augmenter les chances de ceux qui sont déjà sortis de l'école de poursuivre leurs études et d'accroître leurs compétences. Nous devons donc trouver des moyens d'éliminer le cloisonnement qui trop souvent est un obstacle entre certaines composantes de notre système postsecondaire. Ce cloisonnement a un coût trop élevé ou empêche même les personnes de progresser dans un système qui devrait être continu, souvent uniquement parce que ces personnes ont fait un choix particulier à une étape précédente.

Nous invitons tous les Néo-Brunswickois à participer aux travaux de cette commission. Il y a plusieurs moyens de le faire. Si vous avez accès à de l'information qui pourrait être utile et qui nous aiderait nous-mêmes et d'autres à comprendre la situation et à saisir ce que les autres ont fait ou proposé, faites-nous parvenir cette information. Si elle est appropriée, nous l'ajouterons à notre site Web.

Nous sommes aussi intéressés à savoir ce que vous pensez. Ce document de réflexion soulève des questions et des enjeux importants auxquels le Nouveau-Brunswick est confronté dans le domaine de l'éducation postsecondaire. Certains pensent peut-être que nous avons déjà pris notre décision sur quelques questions concernant l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Dans une certaine mesure, il est facile de comprendre pourquoi il en est ainsi. Après tout, nous avons déjà étudié beaucoup de matériel provenant du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs et nous croyons que bon nombre des enjeux auxquels fait face la province ne sont pas si différents. Cependant, comprendre les enjeux ne signifie pas que nous comprenons les meilleures solutions pour le Nouveau-Brunswick. Le but de cette invitation est donc de vous offrir l'occasion de remettre en question nos points de vue sur ces enjeux et de suggérer d'autres interprétations, et aussi de recommander des options appropriées. Nous nous

attendons certainement à en apprendre davantage. Conséquemment, nous croyons que l'apprentissage réel commence par une volonté de comprendre les enjeux, aussi inconfortables puissent-ils être, avant de considérer quelles possibilités représenteraient notre meilleure option.

À la fin du document, vous trouverez une liste de questions. Nous vous invitons à y répondre, en ligne si vous préférez. Bien entendu, vous pouvez ajouter d'autres éléments qui, selon vous, sont susceptibles de nous aider dans notre tâche. Certains préfèrent peut-être soumettre un document plus officiel sous forme d'un mémoire. Ce format nous convient, dans la mesure où le mémoire est passablement court. Nous vous demandons de limiter la longueur à 20 pages.

Jacques L'Écuyer
Rick Miner

Enjeux et questions

Introduction : Un fier héritage et un avenir incertain

L'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick remonte à 1787, au moment où l'actuelle Université du Nouveau-Brunswick (UNB) a été fondée, juste trois ans après la création de la province. Plus récemment, soit au début des années 1960, John J. Deutsch proposait une importante restructuration qui a donné lieu à la création de l'Université de Moncton avec ses deux campus auxiliaires, celui de Shippagan et celui d'Edmundston. L'Université St. Thomas a été déménagée à Fredericton, près du campus de l'UNB, tandis que le deuxième campus de l'UNB a été établi à Saint-Jean. Entre-temps, l'Université Mount Allison à Sackville s'est développée pour devenir un des établissements d'enseignement des arts libéraux de premier cycle les mieux cotés au pays. Ensemble, ces établissements comptaient 20 256 étudiants à temps plein et 4 552 étudiants à temps partiel en 2004-2005, pour un total d'inscriptions équivalentes à temps plein de 21 119.

Un événement important survenu en 1973 a été l'établissement du réseau des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick qui a remplacé et élargi l'ancien réseau des écoles de métiers. Le réseau des collèges compte 11 campus, dont six fonctionnent en anglais et cinq en français. Un établissement spécialisé, soit le Collège de technologie forestière des Maritimes, fonctionne en dehors du réseau des collèges communautaires. Ensemble, ces établissements comptaient 5 380 étudiants dans les programmes ordinaires en 2005-2006, et 11 799 dans des programmes à contrat. Mille huit cent quatre-vingt-huit étudiants étaient inscrits à des programmes de rattrapage scolaire et à des programmes de formation en langue seconde. Mille huit cent quatre-vingt-dix-sept étudiants étaient inscrits à des cours du soir, 369 suivaient des cours offerts sur le Web et 1 408 suivaient des cours par correspondance.

Une partie du mandat du collège communautaire est de fournir la formation en apprentissage en salle de classe. Il s'agit d'une forme de formation postsecondaire qui existe depuis longtemps et qui réunit la formation en salle de classe et la formation en milieu de travail, habituellement pour une période de quatre ans. En mars 2006, 3 151 apprentis étaient inscrits dans 72 métiers désignés. Presque la totalité de ces étudiants étaient des hommes.

Le système public est composé de quatre universités comprenant sept campus, des onze campus du réseau des collèges communautaires ainsi que du collège de technologie forestière. Il y a aussi 81 emplacements d'établissements postsecondaires privés dans la province qui sont enregistrés en vertu de la *Loi sur la formation professionnelle* dans le secteur privé. Ensemble, ils comptaient 3 077 étudiants en 2005-2006, soit une diminution par rapport à deux fois ce nombre il n'y a que huit ans. La plupart de ces établissements offrent une formation propre à l'emploi à court terme, et même s'ils ne reçoivent pas de fonds provinciaux comme établissements, la plupart de leurs étudiants sont admissibles à l'aide provinciale et fédérale pour les étudiants. La catégorie des institutions privées comprend trois collèges professionnels, l'Atlantic Baptist University, St. Stephen University et Bethany College, dont les étudiants sont aussi admissibles à l'aide aux étudiants. Toutefois, ces collèges ne reçoivent pas de financement provincial. Ils sont tous constitués en corporation par des lois d'intérêt privé adoptées à l'Assemblée législative.

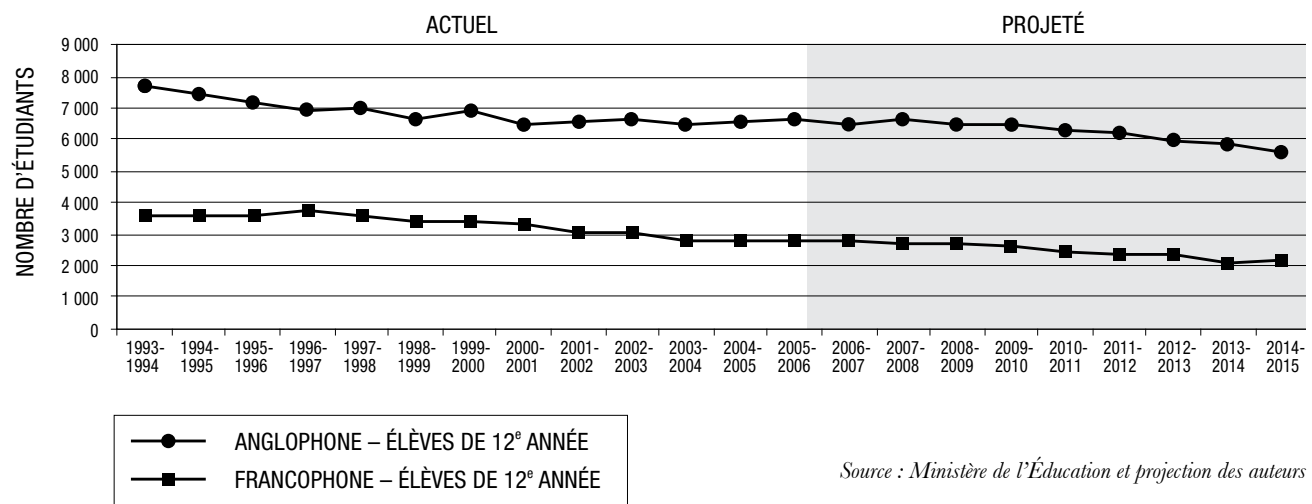
Voilà un aperçu très sommaire de l'évolution et de la structure actuelle du système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick. La province a raison d'être fière de son passé et de l'héritage qu'elle a légué au présent. Mais notre tâche est de regarder l'avenir, et pour l'avenir de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick il faudra affronter de graves défis et résoudre des questions difficiles.

Le premier défi est posé par la nature changeante de l'économie mondiale et les nouvelles réalités auxquelles font face nos étudiants qui tentent de se préparer pour l'avenir, un avenir qui promet d'être très différent du passé (et de celui de leurs parents). Tout au moins, notre système postsecondaire doit être souple et pouvoir s'adapter rapidement aux nouvelles perspectives. Pour que le Nouveau-Brunswick relève ce défi, nos étudiants et nos établissements postsecondaires doivent être prêts et équipés pour pouvoir être concurrentiels dans un contexte mondial. C'est-à-dire que nos diplômés doivent pouvoir se tailler une place auprès des meilleurs au monde et nos établissements doivent être aussi bons que partout ailleurs. Nos diplômés doivent connaître à fond les technologies de communication les plus récentes et nos établissements doivent pouvoir utiliser ces technologies dans l'enseignement et l'apprentissage. Ils doivent aussi profiter des possibilités que présente l'enseignement à distance.

Le deuxième défi majeur découle de la réalité démographique du Nouveau-Brunswick. La population vieillit et ce vieillissement, jumelé au faible taux d'immigration, nous met devant la réalité d'une baisse considérable et certaine des inscriptions aux établissements postsecondaires si rien ne change. Les inscriptions, surtout aux universités, diminuent déjà et nous pouvons prévoir une autre érosion d'environ 20 % au cours de la prochaine décennie plus ou moins dans le secteur anglophone et un peu plus dans le secteur francophone. La figure 1 ci-dessous illustre cette réalité.

Ensemble, ces défis appellent de nouvelles orientations courageuses en matière d'éducation postsecondaire. Le maintien du statu quo n'est pas du tout une solution acceptable; il mène tout simplement à un déclin. Le choix doit être plus innovateur et transformer les défis en possibilités de changement.

Figure 1 : Nombre d'étudiants potentiels au postsecondaire



Source : Ministère de l'Éducation et projection des auteurs

Le reste du présent document de réflexion vise à susciter une réponse à ces défis, à donner une orientation vers un système postsecondaire plus dynamique, un système qui répondra aux besoins des futurs étudiants et qui sera la garantie d'une société prospère et en santé. En préparant vos réponses au présent document de réflexion, commencez surtout par vous poser deux questions principales : d'abord « à quoi ressemblerait le système postsecondaire idéal pour le Nouveau-Brunswick? » et deuxièmement, « quelles seraient mes attentes envers un tel système? »

Les enjeux et les questions sont regroupés sous six titres : accessibilité, pertinence et réponse, qualité et responsabilité, efficacité, collaboration et différenciation, et finances. Même si nous espérons que ce regroupement vous aidera à organiser vos réponses et facilitera la discussion qui s'ensuivra, ces sujets sont manifestement interdépendants. Vous n'avez pas à vous limiter aux questions. Dans tous les cas, nous avons prévu des sections où vous pouvez ajouter les commentaires qui vous viendront à l'esprit. Vous ne devez pas non plus vous sentir obligés de répondre à toutes les questions.

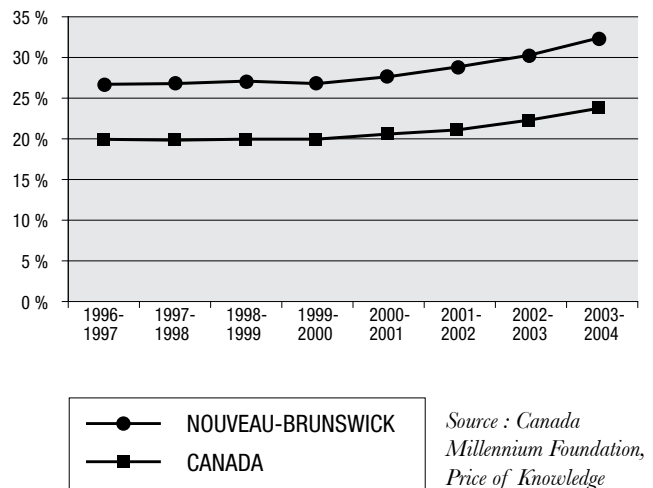
Accessibilité

Dans une société libre et démocratique, l'accès à l'éducation postsecondaire est une valeur fondamentale. Chaque individu a la possibilité d'apprendre, d'acquérir des connaissances et des aptitudes qui correspondent à sa capacité, à ses besoins et à ses intérêts. Aucun obstacle ne doit être créé par le revenu, l'âge ou les choix faits plus tôt dans la vie; une information adéquate doit être disponible pour guider les individus et leurs parents et les partenaires dans chaque étape de leur expérience éducative.

Comment le Nouveau-Brunswick se tire-t-il d'affaires par rapport à cette valeur fondamentale? À certains égards, le Nouveau-Brunswick s'en tire très bien. Les inscriptions et les taux de participation aux universités (ceux qui fréquentent l'université en pourcentage du groupe des 18 à 24 ans) sont élevés. En effet, les taux de participation sont parmi les plus hauts au Canada. La situation n'est pas aussi rose cependant quand on constate qu'environ 20 % des étudiants ne passent pas de la première à la deuxième année. Ce taux

d'abandon élevé place les universités du Nouveau-Brunswick dans la dernière moitié des universités canadiennes, et bien en-deçà du taux que bon nombre pourraient juger acceptable. Il représente un sérieux gaspillage de précieuses ressources humaines pour l'individu, ses parents et la société en général. Comment expliquer une telle situation? Les gens qui s'inscrivent à l'université mais qui feraient mieux de suivre une autre forme d'éducation postsecondaire sont-ils trop nombreux? Se sont-ils inscrits à un programme qui ne les intéressait pas ou auquel ils n'étaient pas bien adaptés? Ont-ils reçu de mauvais conseils ou de mauvais avis?

Figure 2 : Taux de participation universitaire

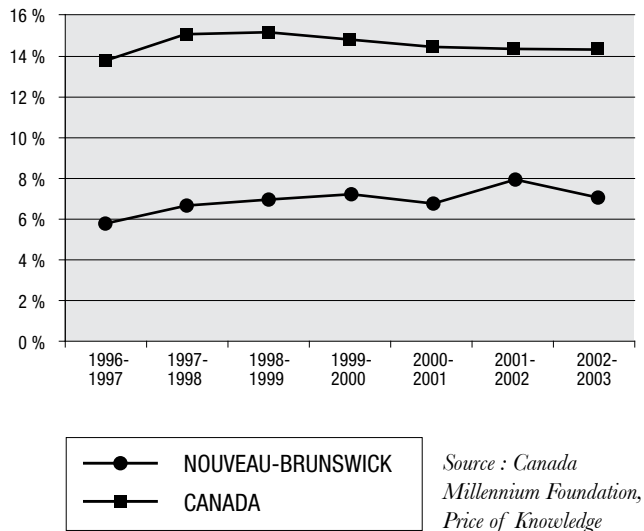


Dans le cas des collèges communautaires, la situation est très différente. Ici, les inscriptions et les taux de participation au Nouveau-Brunswick sont grandement inférieurs à la moyenne nationale. En effet, dans certains cas, les taux de fréquentation du collège correspondent à ceux des universités. La figure 3 indique les taux de participation pour les 18 à 21 ans aux collèges du Nouveau-Brunswick, en comparaison avec ceux de l'ensemble du Canada.

Pourquoi cette différence? Le collège communautaire n'est-il pas vu comme un choix aussi attrayant que l'université? Le réseau des collèges ne répond-il pas aux besoins d'un aussi grand nombre d'étudiants éventuels qu'ailleurs au Canada? La difficulté d'obtenir un crédit universitaire pour le travail effectué dans un collège décourage-t-elle les étudiants

à s'inscrire au collège? Cette tendance par rapport aux inscriptions répond-elle aux besoins du marché du travail au Nouveau-Brunswick et ailleurs?

Figure 3 : Taux de participation dans les collèges



Le programme de la formation en apprentissage est étroitement lié au réseau des collèges communautaires et offre le volet de la formation théorique. Les inscriptions aux programmes d'apprentissage ont augmenté légèrement au cours des dernières années, mais nous savons qu'au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs au pays, il pourrait y avoir, et il y a effectivement, de nombreuses vacances dans bon nombre de métiers qualifiés. C'est une grande menace pour l'économie de la province. Quelles mesures doivent être prises pour recruter un plus grand nombre de gens dans ces métiers? Qui doit s'en charger? Le gouvernement et l'industrie ou le système d'apprentissage?

Les collèges privés offrent une solution de rechange au système public, surtout pour ceux qui cherchent une formation propre à l'emploi d'une durée relativement courte. Mais les inscriptions dans les établissements privés ont diminué de façon assez dramatique au cours des dernières années, même si elles semblent s'être maintenant stabilisées. Quelles sont les incidences sur l'accessibilité d'un marché du secteur privé qui fluctue?

En général, le Nouveau-Brunswick maintient un équilibre raisonnable entre les gens de l'extérieur de

la province qui viennent étudier ici et ceux du Nouveau-Brunswick qui vont étudier ailleurs. Cet arrangement semble être acceptable. Après tout, les études ailleurs peuvent être une expérience d'apprentissage positive en soi. Cette situation présente un aspect troublant. Elle ne semble pas donner au Nouveau-Brunswick les dividendes auxquelles on pourrait s'attendre. Bon nombre de ceux qui étudient ailleurs ne reviennent pas dans la province, et bon nombre de ceux qui viennent d'ailleurs ne restent pas après l'obtention du diplôme. Parmi les Néo-Brunswickois qui restent ici pour faire leurs études postsecondaires, bon nombre quittent la province après avoir obtenu leur diplôme.

Nous notons avec intérêt la *Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité* adoptée par l'Assemblée législative en juin 2006. Cette loi prévoit un remboursement maximum de 2 000 \$ par année (total de 10 000 \$ ou 50 % du total des frais de scolarité) contre les frais de scolarité payés par les personnes qui travaillent au Nouveau-Brunswick après l'obtention du diplôme, et qui paient de l'impôt provincial sur le revenu. Cette mesure pourrait être un ajout important au crédit d'impôt, aux prêts et aux subventions actuellement accessibles aux étudiants postsecondaires. Nous suivrons la situation avec intérêt pour voir quelle sera l'efficacité de cette mesure.

Nous ne pouvons pas mettre fin à une discussion sur l'accessibilité sans noter la sous-représentation des Premières Nations dans les établissements postsecondaires. Ce problème est lié à des enjeux de compétences gouvernementales, mais le résultat demeure inacceptable pour tous les Canadiens. Nous devons arriver à de meilleurs résultats.

Pertinence et réponse

Le système postsecondaire au Nouveau-Brunswick répond-t-il aux besoins de la province, y compris à ceux des étudiants et des employeurs? Le taux d'abandon relativement élevé chez les étudiants universitaires ainsi que le faible taux de participation pour les étudiants des collèges soulèvent des préoccupations à cet égard. Les étudiants abandonnent-ils leurs études parce qu'ils sont mal préparés, ou parce que les programmes auxquels ils se sont inscrits n'ont pas répondu à leurs besoins?

Dans quelle mesure par exemple les programmes d'études et la technologie sont-ils à jour? Pourquoi autant d'étudiants universitaires s'inscrivent-ils aux programmes des arts alors que le besoin de diplômés en sciences, en mathématiques pures et appliquées, en informatique et en génie augmente? Les programmes des collèges sont-ils trop concentrés sur des matières restreintes? Une attention suffisante est-elle accordée par les collèges à l'éducation générale de façon à ce que les étudiants soient mieux équipés pour trouver ou même créer des emplois dans cette nouvelle économie qui change rapidement? Est-ce que les universités portent assez d'attention au développement des compétences et à la préparation pour le marché du travail? Répondons-nous de façon adéquate à la pénurie accrue de travailleurs dans les métiers qualifiés? Le fait que 97 % des apprentis soient encore des hommes semblerait indiquer qu'on a raté au moins une possibilité.

Nos établissements postsecondaires sont-ils assez souples et sont-ils capables de s'adapter aux nouvelles circonstances dans un délai raisonnable? D'importantes questions se posent dans les secteurs collégiaux et universitaires. Le degré de contrôle gouvernemental centralisé du système collégial est-il encore approprié? Les collèges devraient-ils être plus autonomes et devrait-il y avoir une représentation communautaire accrue au conseil d'administration, en particulier des étudiants et des employeurs?

Dans le cas des universités, nous devons nous demander si le rôle traditionnel des sénats et des conseils d'administration, vu surtout que les intérêts des professeurs sont maintenant protégés par la négociation collective, répond encore aux besoins d'une société contemporaine? Ou au contraire, cette représentation sert-elle à retarder la réponse et à limiter l'innovation? L'intérêt du public, y compris celui des étudiants et des employeurs, est-il suffisamment représenté et protégé? Les universités connaissent-elles assez bien les nouveautés dans les écoles secondaires de la province?

Qualité et responsabilité

La qualité et la responsabilité sont au cœur même de l'intérêt public en matière d'éducation postsecondaire. Actuellement, la Commission de l'enseignement

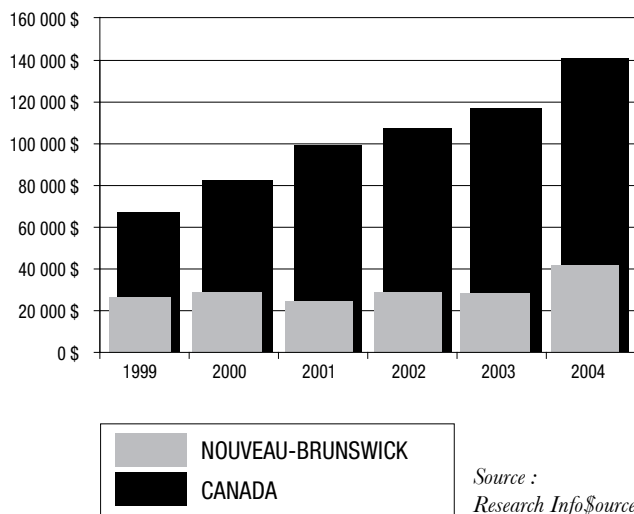
supérieur des provinces Maritimes (CESPM) a le mandat d'assurer un suivi et de rendre compte des mécanismes d'assurance de la qualité en place dans chaque université qui relève de son champ de compétence (qui comprend toutes les universités et le Collège des technologies forestières des Maritimes). Il importe et il est opportun d'examiner l'efficacité de ce mandat. Ce faisant, nous devons nous demander si les collèges communautaires devraient être inclus, et si un organisme néo-brunswickois, un qui englobe les collèges, serait plus efficace.

La qualité et la responsabilité s'appliquent au secteur privé également. Dépendre des forces du marché pour éliminer le mauvais enseignement est une chose. Être convaincu que les étudiants dont les frais de scolarité sont appuyés par les programmes d'aide aux étudiants reçoivent une formation ou une éducation de qualité, c'est une autre chose. Les employeurs éventuels veulent être assurés que les programmes offerts dans la province, que ce soit dans le secteur public ou privé, atteignent leurs objectifs.

Les avantages d'un solide cadre de responsabilité et d'assurance de la qualité sont doubles. D'une part, les établissements doivent préciser les objectifs des programmes qu'ils offrent. Qu'est-ce que les étudiants sont censés apprendre? Quelles compétences devraient-ils acquérir? Après tout, il est impossible d'évaluer si un enseignement et un apprentissage sont efficaces à moins de bien connaître les attentes. Deuxièmement, l'assurance de la qualité et la responsabilité exigent que l'enseignement soit efficace. Nos établissements accordent-ils assez d'importance à l'enseignement de la pédagogie? L'efficacité de l'enseignement est-elle vérifiée et les programmes en place assurent-ils la meilleure qualité d'enseignement possible? Les étudiants participent-ils de façon efficace à l'évaluation de la qualité de l'enseignement? Chaque établissement, en résumé, accorde-t-il une importance suffisante à la qualité de l'enseignement?

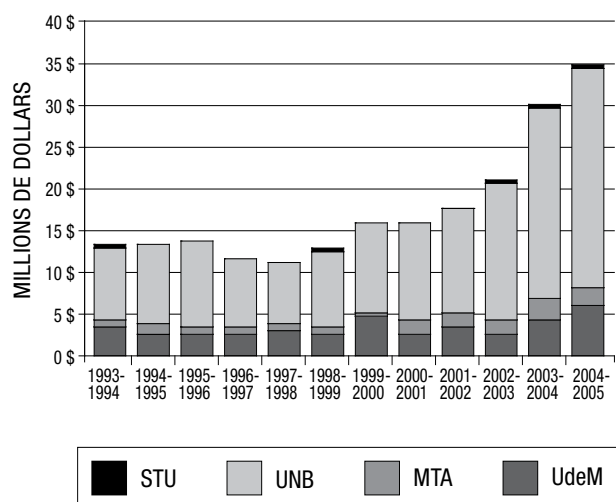
Quel est le rôle de la recherche en matière d'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick? Un fait désolant c'est que cette province se classe dernière parmi les provinces pour ce qui est du financement à la recherche par membre du corps professoral. Comme le montre la figure 4, la valeur monétaire du financement à la recherche est demeurée étonnamment fixe au cours des dernières années, alors que pour le Canada en général, elle a augmenté constamment.

Figure 4 : Dollars à la recherche par membre du corps professoral



Une situation un peu différente et peut-être plus optimiste est révélée dans la figure 5 qui indique le financement total à la recherche pour chacune des universités du Nouveau-Brunswick. Comme on pourrait s’y attendre, l’UNB a obtenu la majeure partie du financement à la recherche au Nouveau-Brunswick, Moncton occupant la deuxième place, mais les fonds qu’elle a obtenus à ce chapitre étant beaucoup moins élevés. Mount Allison et St. Thomas sont des joueurs relativement petits dans le domaine de la recherche.

Figure 5 : Financement fédéral à la recherche



Quelle importance devrions-nous accorder à cette information? D’une part, elle est certes troublante pour ce qui est des perspectives de productivité et de compétitivité accrues dans une économie du savoir. Mais chaque professeur devrait-il être obligé de faire activement de la recherche, et qui devrait être chargé de juger la qualité et la pertinence de la recherche effectuée? De plus, si on ne s’attend pas à ce que tous les professeurs effectuent de la recherche, les charges d’enseignement devraient-elles être adaptées en conséquence? Les collègues communautaires peuvent-ils jouer un rôle dans la recherche?

Il s’agit là d’un enjeu important pour le Nouveau-Brunswick parce que les mandats de nos universités varient considérablement par rapport à la recherche. L’UNB et Moncton se considèrent comme des universités à service complet, une définition qui comprend la recherche et l’enseignement de deuxième cycle. Mount Allison et St. Thomas d’autre part, se définissent comme des établissements principalement d’enseignement du premier cycle. Cette différenciation sert-elle les intérêts du Nouveau-Brunswick, et qu’est-ce que cela implique pour l’assurance de la qualité, la gouvernance, la collaboration et le financement?

Efficacité

La question principale qui se pose est celle de savoir si et dans quelle mesure les structures et les opérations internes de nos établissements postsecondaires favorisent l’avancement des principaux objectifs de l’accessibilité, de la pertinence et de la sensibilité, de la qualité et de la responsabilité. Dans le cas des établissements publics au moins, l’intérêt du public doit passer avant les intérêts des établissements.

La population a au moins le droit de s’attendre à ce que les établissements postsecondaires publics, les collèges et les universités, fonctionnent comme une composante d’un système provincial. Nous devrions nous attendre, dans la plus grande mesure du possible, à ce qu’un crédit obtenu dans un établissement provincial, collège ou université, soit reconnu par les autres.

Il faut établir des mécanismes appropriés pour assurer cette transparence, ces mécanismes devant être établis par les établissements eux-mêmes, ou

par le gouvernement, ce qui serait préférable. Ces mécanismes peuvent comprendre l'élaboration de protocoles crédit par crédit à l'avance, selon la méthode du British Columbia Council on Admissions and Transfer ou le Nova Scotia Prior Learning Assessment Centre. On pourrait aussi prévoir un système plus souple pour le transfert de blocs. Quel mécanisme permettrait d'atteindre de façon plus efficace et appropriée l'objectif souhaité pour le Nouveau-Brunswick?

Nous devons remettre en question le degré de séparation qui existe entre les collèges communautaires et les universités, en particulier lorsque les deux établissements sont situés dans la même localité. Cette division appelée « division binaire » assure-t-elle une utilisation optimale des ressources publiques? Y aurait-il une valeur à une collaboration accrue? En posant cette question, nous devons reconnaître les contraintes puissantes que représentent les différentes cultures des deux types d'établissements. Nous devons aussi reconnaître qu'une seule approche ne conviendra sans doute pas à toutes les situations. Les besoins et les possibilités varient. Un des points importants concerne l'Université de Moncton à Shippagan et à Edmundston, et la meilleure façon d'assurer leur avenir. Une nouvelle relation avec le réseau des collèges communautaires offre une solution. Le développement de centres d'excellence spécialisés pourrait être une autre solution. Une autre situation qui présente une possibilité unique c'est la décision d'établir un collège communautaire à Fredericton. Quel devrait être le rôle et la relation de ce collège par rapport à l'UNB et à l'Université St. Thomas? Est-il possible de créer un nouveau genre d'établissement conçu pour répondre aux besoins du XXI^e siècle?

Collaboration et différenciation

Nous vivons dans un contexte de plus en plus mondialisé où la compétitivité internationale est devenue la clé du mieux être et de la prospérité des pays et des provinces. La compétitivité internationale dépend plus que jamais auparavant de l'éducation et de la formation des gens. Nous devons établir les plus hautes normes possible d'accomplissement pour nos étudiants et nos établissements. Ils doivent pouvoir faire face à la concurrence internationale et réussir. L'avenir du Nouveau-Brunswick en dépend.

Nous ne croyons pas qu'une uniformisation accrue, soit des programmes ou des établissements, soit vraiment ce que la nouvelle réalité mondiale exige. L'uniformisation prépare souvent la voie à la médiocrité. Nous avons besoin d'un système postsecondaire plus innovateur et plus créatif, et cet objectif peut être mieux atteint si nous encourageons la différenciation entre les établissements et à l'intérieur des établissements. Ceux-ci doivent décider où ils peuvent exceller et ils doivent avoir la liberté de poursuivre cet objectif avec énergie. La différenciation doit aller de pair avec la collaboration. Autrement, nous favorisons la mentalité d'enclotement qui est déjà trop présente. La solution idéale que nous devons viser est de promouvoir la collaboration avec la différenciation. Comment pouvons-nous mieux y arriver?

Une partie de la réponse consiste à consacrer plus d'efforts à la planification stratégique au niveau de l'établissement. Planification stratégique n'est pas synonyme de démarches pour défendre tout ce que l'établissement fait déjà actuellement. La planification stratégique consiste à se pencher sur les circonstances et les perspectives auxquelles l'établissement est confronté et à faire des choix – dont certains sont sans doute difficiles – qui orienteront l'établissement vers une situation souhaitée. Cette planification stratégique est axée sur les résultats et non sur les activités. C'est un outil utilisé pour arriver à un meilleur avenir et non un objectif en soi.

Quelle est la situation de la planification stratégique des collèges et des universités du Nouveau-Brunswick? Comment nous définissons-nous et comment cette définition correspond-t-elle aux besoins de la province? Nous savons que les universités ont consacré beaucoup d'efforts et d'énergie à la planification stratégique. Nous serons intéressés à discuter avec elles des résultats de ce travail.

Fait intéressant, le défi de la différenciation avec la collaboration soulève différentes questions pour les secteurs collégial et universitaire. Pour parler franchement, le réseau des collèges a peut-être besoin de la différenciation, tandis que le secteur universitaire bénéficierait en collaborant de plus près. Chaque collège a-t-il la liberté de répondre de façon appropriée aux besoins de formation de sa collectivité? Les établissements collégiaux et universitaires dans

la même localité devraient-ils être intégrés plus étroitement? Devrait-il exister une plus grande collaboration entre les universités? Nous constatons par exemple que le Nouveau-Brunswick n'a pas d'équivalent du Conseil des universités de l'Ontario ou du Conseil des recteurs des universités de la Nouvelle-Écosse. Devrait-il y avoir un regroupement encore plus général, un qui inclut la représentation des collèges aussi bien que des universités, un qui explore les secteurs où l'efficacité et de la qualité accrues pourraient être atteintes par le partage des services? Devrait-il exister une collaboration accrue entre l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick, surtout pour les études de deuxième cycle et pour la recherche?

Finances

Qui devrait payer pour l'éducation postsecondaire et de combien devrait être la contribution sont parmi les enjeux les plus litigieux auxquels cette commission fait face. Certains préconisent des frais de scolarité plus élevés en disant que les avantages à l'avenir d'une éducation postsecondaire compensent largement le coût des frais de scolarité. D'autres par contre préconisent des frais de scolarité moins élevés ou même aucuns frais de scolarité, en invoquant l'équité et en reconnaissant le fait que les revenus plus élevés qui sont associés à des études postsecondaires rapporteront plus d'impôts sur le revenu au gouvernement.

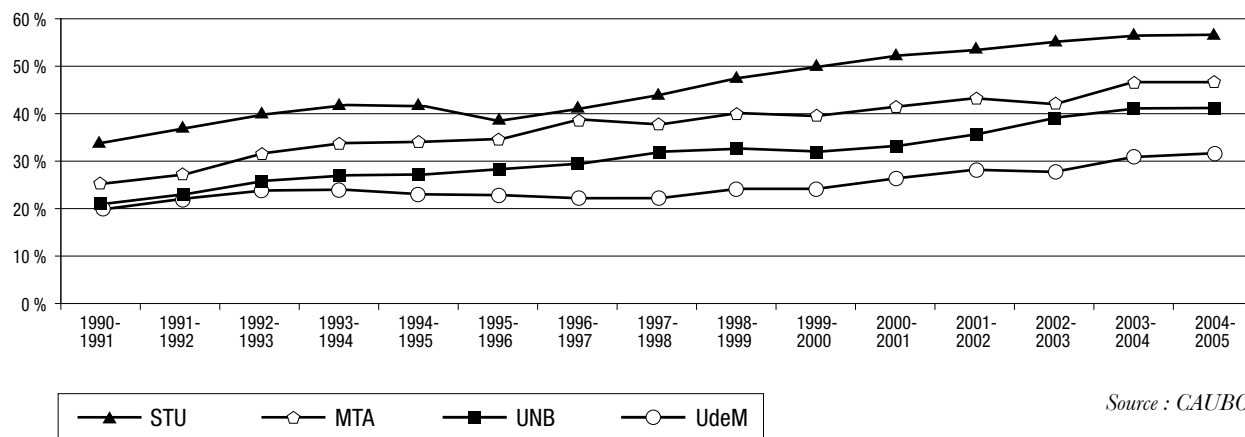
Les frais de scolarité, surtout dans les universités, ont sans contredit augmenté au cours des dernières années, comme l'indique la figure 6. Ils représentent maintenant un pourcentage beaucoup plus élevé du total du revenu d'exploitation.

Même si cela doit être reconnu, il faut aussi reconnaître que les frais de scolarité ne sont pas le seul élément ni nécessairement le plus important élément du coût total de la fréquentation d'un établissement postsecondaire. Beaucoup d'étudiants n'ont pas d'autres choix que de vivre éloignés de leur domicile, ce qui ajoute substantiellement au coût total, comme d'ailleurs le revenu qui est perdu pour bon nombre d'étudiants, surtout les étudiants plus âgés.

C'est pourquoi nous avons besoin de bien regarder les façons de réduire le coût total. L'expérience dans la Miramichi, où plusieurs universités offrent des cours de première année dans la communauté, représente le genre de collaboration qui peut rapporter d'énormes dividendes pour un accès accru et des coûts moindres. Dans le même ordre d'idées, les technologies de communications modernes rendent l'éducation à distance une alternative réaliste pour certains étudiants et nous avons besoin d'explorer des façons d'accroître sa disponibilité au Nouveau-Brunswick.

Bien entendu, il importe également de se pencher sur la question de l'aide aux étudiants qui est distincte du coût de l'éducation postsecondaire, même si elle y est clairement rattachée. Actuellement, l'aide aux étudiants prend diverses formes – mais selon certains, des formes déroutantes, y compris les remboursements de l'impôt provincial et fédéral sur le revenu, les programmes fédéraux et provinciaux intégrés de prêts aux étudiants, de bourses et de remises des prêts, le programme de bourses du millénaire du Canada ainsi que le nouveau crédit de remboursement d'impôt pour les frais de scolarité du Nouveau-Brunswick. En plus de ces programmes, il y a les programmes

Figure 6 : Frais pour les étudiants comme source de revenu d'exploitation de l'université



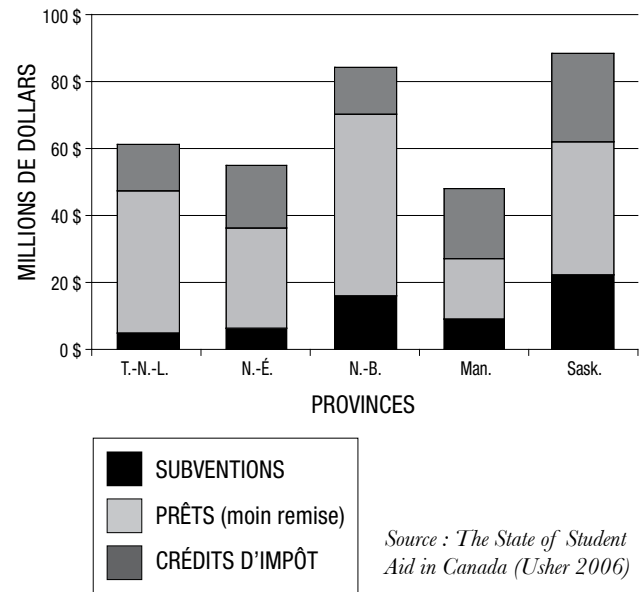
Source : CAUBO

de bourses financés et administrés par chaque université et organisme privé. La figure 7 présente les principales composantes de l'aide aux étudiants. Il s'agit des dépenses totales, mais les provinces illustrées ont été sélectionnées parce qu'elles sont raisonnablement comparables en termes de grosseur et de population étudiante. Bien que les montants ne soient pas exactement comparables, ils sont toutefois utiles pour illustrer le fait que dans l'ensemble, le Nouveau-Brunswick se tire bien d'affaires à cet égard. En effet, la province se classe deuxième pour le total de l'aide aux étudiants, dépassée seulement par la Saskatchewan.

De nombreuses propositions ont été présentées pour simplifier l'aide aux étudiants et la rendre plus efficace et plus équitable, ce qui n'est pas surprenant. Les régimes de taxe des diplômés et de remboursement des prêts en fonction du revenu tombent dans cette catégorie. Le dernier régime reporte le remboursement du prêt jusqu'après l'obtention du diplôme et le montant à rembourser est fondé sur le revenu après l'obtention du diplôme. Les diplômés dont le revenu se situe en-deçà d'un niveau précisé ne paient rien, alors que ceux qui gagnent un salaire supérieur au niveau défini paient un pourcentage de leur revenu, habituellement pendant un nombre maximum d'années, après quoi, le prêt est complètement remis. Cette approche est déjà adoptée en Australie et au Royaume-Uni et a été récemment recommandée pour l'Ontario dans le rapport Rae.

Nous examinerons ces propositions et toute autre proposition très attentivement. Quelle que soit l'approche qui sera ultimement recommandée, l'objectif principal doit être de s'assurer que tous les Néo-Brunswickois disposent des moyens de poursuivre des études postsecondaires à un coût qui est raisonnablement abordable. Nous vous invitons à nous transmettre vos suggestions sur les moyens à prendre pour arriver à une telle solution.

Figure 7 : Total de l'aide provinciale aux étudiants



Liste d'enjeux et de questions

Veillez nous fournir quelques renseignements à votre sujet :

Sexe : Masculin
 Féminin

Âge : moins de 18 ans
 18-24 ans
 25-34 ans
 35-44 ans
 45-54 ans
 55 ans et plus

Éducation : Aucun grade, certificat ou diplôme
 Certificat d'études secondaires
 Certificat ou diplôme d'une école de métiers
 Certificat ou diplôme collégial
 Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
 Baccalauréat
 Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat
 Maîtrise
 Doctorat acquis

Profession (y compris étudiant) :

Si vous êtes étudiant, à quel établissement et à quel programme êtes-vous inscrit?

Si vous êtes étudiant, étudiez-vous à temps plein ou à temps partiel?

Si vous êtes étudiant, quels sont vos projets après l'obtention du diplôme?

Si vous représentez un organisme ou un établissement, quel est son nom?

Si vous n'êtes pas étudiant et que vous ne représentez pas un organisme ou un établissement, pourriez-vous indiquer brièvement la nature de vos intérêts pour l'éducation postsecondaire?

Autre information qui d'après vous serait utile :

1. À votre avis, à quoi ressemblerait le système postsecondaire idéal pour le Nouveau-Brunswick?

2. Comment décririez-vous vos attentes vis-à-vis de l'éducation postsecondaire?

3. Pouvez-vous suggérer des façons d'améliorer l'accessibilité, en particulier dans les régions rurales?

4. Quelles mesures doivent être prises pour encourager un plus grand nombre de diplômés à rester au Nouveau-Brunswick?

5. Pouvez-vous suggérer des initiatives qui aideraient à diminuer le taux d'abandon?

6. Le système postsecondaire au Nouveau-Brunswick répond-t-il aux besoins des étudiants et des employeurs?

7. D'après vous, comment les universités et les collèges du Nouveau-Brunswick se classent-ils comparativement aux autres?

8. D'après vous, quelles mesures devraient être prises pour améliorer la qualité et la quantité de la recherche dans les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick?

9. D'après vous, quelle devrait être la relation entre les collèges communautaires et les universités?

10. Quel serait le moyen le plus efficace et le plus équitable de payer pour l'éducation postsecondaire?

11. Autres commentaires ou suggestions?

Comment répondre

Nous voulons connaître vos points de vue.

Veuillez répondre aux questions de la liste, mais n'hésitez pas à nous dire ce que, d'après vous, nous devrions entendre.

C'est votre commission et vos points de vue sont importants, que vous parliez à titre personnel ou à titre de membres d'un groupe ou d'un établissement.

Écrivez-nous par courriel à **cpse-ceps@gnb.ca**
par télécopieur au **506-444-2054**
ou par la poste à
**Commission sur l'éducation
postsecondaire au Nouveau-Brunswick
535, cour Beaverbrook, bureau 105
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1X6**

Si vous avez des questions, téléphonez-nous au **506-444-2082**.

N'oubliez pas de visiter notre site Web à **www.gnb.ca/cpse-ceps**. Vous y trouverez beaucoup d'information, y compris le présent document de réflexion.